NATIONS UNIES TD



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. GÉNÉRALE

TD/B/48/1 6 août 2001

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT Quarante-huitième session

Genève, 1^{er}-12 octobre 2001 Point 1 b) de l'ordre du jour provisoire

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA SESSION

Ordre du jour provisoire annoté de la quarante-huitième session du Conseil du commerce et du développement

Note du secrétariat de la CNUCED

On trouvera ci-après (sect. I) l'ordre du jour provisoire de la quarante-huitième session du Conseil du commerce et du développement. Les annotations du secrétariat (sect. II) donnent des renseignements essentiels sur chaque point, ainsi qu'une brève description des documents correspondants.

Une liste récapitulative des documents se rapportant aux différents points de l'ordre du jour sera publiée au début de la session.

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

- 1. Questions de procédure:
 - a) Élection du Bureau
 - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session
 - c) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs
 - d) Ordre du jour provisoire de la quarante-neuvième session du Conseil
- 2. Interdépendance et questions économiques mondiales dans la perspective du commerce et du développement: Stabilité financière: la réforme de l'architecture financière internationale et le rôle de la coopération régionale
- 3. Le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010:
 - a) Bilan de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
 - b) Progrès dans la réalisation des objectifs de développement définis dans le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010
- 4. Contribution de la CNUCED à l'évaluation et à l'examen finals de l'application du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90: Le développement économique en Afrique: bilan, perspectives et problèmes fondamentaux
- 5. Coopération technique:
 - a) Examen des activités de coopération technique de la CNUCED
 - b) Examen d'autres rapports: rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien
- 6. Autres questions relatives au commerce et au développement:
 - a) Mesures spéciales relatives aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral: rapport de la cinquième Réunion d'experts gouvernementaux
 - b) Développement progressif du droit commercial international: trente-quatrième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
- 7. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes:
 - a) Préparatifs de l'examen à mi-parcours (2002)

- b) Examen du calendrier des réunions
- c) Composition de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et du Conseil du commerce et du développement
- d) Composition du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme en 2002
- e) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil
- 8. Questions diverses
- 9. Adoption du rapport

II. ANNOTATIONS

Point 1 Questions de procédure

Le règlement intérieur du Conseil porte la cote TD/B/16/Rev.4 et Corr.1.

a) Élection du Bureau

Les articles 18 et 19 du règlement intérieur disposent que le Bureau du Conseil se compose de 12 membres (un président, 10 vice-présidents et un rapporteur), dont quatre représentants du groupe A (Afrique/Asie), quatre du groupe B, deux du groupe C et deux du groupe D - ces groupes étant définis dans l'annexe de la résolution 1995 (XIX), modifiée, de l'Assemblée générale.

Conformément au cycle de roulement, le Président du Conseil à sa quarante-huitième session sera le représentant d'un des États du groupe A (Afrique) et le rapporteur celui d'un des États du groupe C. Les 10 vice-présidents seront donc élus comme suit: trois pour le groupe A (Afrique/Asie), quatre pour le groupe B, un pour le groupe C et deux pour le groupe D.

b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session

Ordre du jour

L'ordre du jour provisoire de la quarante-huitième session figure dans la section I ci-dessus.

Organisation des travaux

Compte tenu des suggestions faites par des délégations, les travaux du Conseil ont été organisés de façon qu'il n'y ait jamais deux séances en même temps. On a également fait en sorte que les délégations (en particulier les petites) puissent y participer effectivement et que les ressources disponibles pour les services de conférence soient utilisées au mieux.

Constitution de comités de session

En application de l'article 62 de son règlement intérieur, le Conseil pourrait constituer deux comités de session. L'annexe du présent document indique la répartition proposée des points de l'ordre du jour entre le Conseil siégeant en séance plénière et les comités de session, conformément à l'article 13 du règlement intérieur.

Calendrier des séances

On trouvera dans le tableau de l'annexe II un calendrier général des séances pour toute la durée de la session (deux semaines), étant entendu qu'il pourra être modifié selon que de besoin.

c) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

L'article 17.2 du règlement intérieur dispose que: «Le Bureau du Conseil examine les pouvoirs et fait rapport au Conseil».

Documentation présentée pendant la session

d) Ordre du jour provisoire de la quarante-neuvième session du Conseil

Un projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-neuvième session du Conseil sera présenté par le secrétariat. Le Conseil pourrait le renvoyer aux consultations de son président avec le Bureau et les coordonnateurs, pour examen.

Documentation présentée pendant la session

Point 2 Interdépendance et questions économiques mondiales dans la perspective du commerce et du développement: Stabilité financière: la réforme de l'architecture financière internationale et le rôle de la coopération régionale

Les taux de change flexibles entre les principales monnaies de réserve, l'ouverture accrue des comptes de capital et les importants flux de capitaux privés ont transformé le fonctionnement du système financier international. Les résultats n'ont pas toujours été conformes aux attentes ou aux prévisions. Des déséquilibres subsistent entre les monnaies, l'instabilité à court terme s'est accentuée et les crises financières sont devenues plus fréquentes, ce qui donne à penser que la mondialisation des marchés de capitaux compromet la capacité des institutions financières multilatérales d'assurer la stabilité monétaire et financière dans le monde. Malgré des débats approfondis sur la réforme de l'architecture financière internationale après la crise asiatique, on n'a guère progressé dans la mise en place de mécanismes mondiaux efficaces dans certains domaines importants pour les pays en développement. Les membres du Conseil étudieront le rôle des institutions financières multilatérales dans la prévention et la gestion des crises, les éléments nécessaires à un meilleur équilibre des taux de change, ainsi que la façon dont les accords régionaux pourraient contribuer à une plus grande stabilité.

Documentation

UNCTAD/TDR/2001

Rapport sur le commerce et le développement, 2001 et Aperçu général

Point 3 Le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010:

a) Bilan de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

La troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés a adopté la Déclaration de Bruxelles et le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010. Dans la Déclaration de Bruxelles, les participants à la Conférence ont affirmé leur volonté d'«avancer sur la voie de la réalisation des objectifs mondiaux que sont l'élimination de la pauvreté, la paix et le développement pour le bien des pays les moins avancés». Le Programme d'action définit les mesures qui devraient être prises par les PMA, d'une part, et par leurs partenaires de développement, de l'autre, pour inverser la marginalisation des pays les moins avancés et les aider à parvenir à une croissance économique soutenue, à un développement durable et à une intégration fructueuse dans l'économie mondiale. La Conférence a souligné que la réalisation des objectifs du Programme d'action serait «étroitement liée à la mise en place de mécanismes efficaces de mise en œuvre, de suivi, de surveillance et d'examen aux niveaux national, régional et mondial».

Elle a prié le Secrétaire général de l'ONU de présenter à l'Assemblée générale, lors de sa cinquante-sixième session, ses recommandations concernant l'établissement «d'un mécanisme de suivi efficace et bien visible» (A/CONF.191/11, par. 116).

À sa cinquante-cinquième session, l'Assemblée générale a approuvé la Déclaration de Bruxelles et le Programme d'action et décidé d'examiner la mise en œuvre de ce programme lors de sa cinquante-sixième session.

La Conférence a recommandé d'intégrer l'exécution du Programme d'action dans les travaux de l'ONU et d'autres organisations multilatérales, et a invité le Conseil du commerce et du développement à envisager de transformer son comité de session sur les PMA en comité permanent chargé d'examiner, dans le cadre du mandat du Conseil, les questions de fond relatives à l'application du Programme (A/CONF.191/11, par. 113). Les conclusions concertées adoptées par le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme à la reprise de sa trente-septième session, et approuvées par le Conseil à sa vingt-septième réunion directive, prévoient en outre que le Conseil «intégrera la mise en œuvre de cet instrument dans le programme de travail de la CNUCED et les activités de ses mécanismes intergouvernementaux» (TD/B/WP/L.100, par. 5).

Le secrétariat informera le Conseil des progrès accomplis à ce jour dans l'application des éléments de la Déclaration de Bruxelles et du Programme d'action qui relèvent de la compétence de la CNUCED. Le Conseil pourrait également étudier la proposition de la Conférence concernant son comité de session.

Documentation

A/CONF.191/12 Déclaration de Bruxelles

A/CONF.191/11 Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

b) <u>Progrès dans la réalisation des objectifs définis dans le Programme d'action</u> en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

Au lendemain de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, priorité doit être donnée à l'établissement de partenariats constructifs associant stratégies nationales de développement et coopération internationale, en vue de réduire la pauvreté dans ces pays. À la lumière des débats de la Conférence sur les problèmes et les objectifs en matière de développement, le Conseil devrait commencer par examiner où en sont les PMA et leurs partenaires de développement par rapport aux objectifs fixés dans le Programme d'action. Il pourrait, à cet égard, étudier les progrès accomplis à ce jour et leur rythme, et s'intéresser aux aspects techniques de l'évaluation des progrès futurs.

La Conférence s'étant tenue en 2001, le Conseil s'attachera surtout à mettre en route ce travail d'examen. Le *Rapport sur les pays les moins avancés*, 2001 traitera d'un large éventail de sujets concernant la coopération internationale, les stratégies de développement et la réduction de la pauvreté, et sera publié en décembre 2001 pour tenir compte des questions soulevées dans le nouveau Programme d'action adopté à Bruxelles à la fin du mois de mai.

Documentation

TD/B/48/14 Les objectifs de développement du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010: établissement d'une série d'indicateurs pour suivre les progrès

Point 4 Contribution de la CNUCED à l'évaluation et à l'examen finals de l'application du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90: Le développement économique en Afrique: bilan, perspectives et problèmes fondamentaux

Dans sa résolution 55/182 du 18 janvier 2001, l'Assemblée générale des Nations Unies a prié le Secrétaire général de veiller à ce que la CNUCED contribue aux préparatifs de l'évaluation et de l'examen finals de l'application du Nouveau Programme dans les domaines relevant de sa compétence, et de lui présenter un rapport à sa cinquante-sixième session. Le secrétariat a donc établi un document intitulé «Le développement économique en Afrique: bilan, perspectives et problèmes fondamentaux», qui sera présenté au Conseil du commerce et du développement à sa quarante-huitième session ainsi qu'à l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session.

Documentation

TD/B/48/12 Le développement économique en Afrique: bilan, perspectives et problèmes fondamentaux

Point 5 Coopération technique:

a) Examen des activités de coopération technique de la CNUCED

Le Conseil examinera les activités exécutées en 2000, ainsi que l'évolution de la coopération technique de la CNUCED, notamment les progrès de l'application du Plan d'action

adopté par la Conférence à sa dixième session (TD/386) ainsi que des décisions qu'il a prises à sa quarante-septième session. Il pourrait aussi étudier, entre autres, les questions suivantes: mesures permettant de mettre véritablement à profit les liens entre l'analyse des politiques, les délibérations des organes intergouvernementaux et les activités opérationnelles; planification et exécution des activités de coopération technique en fonction des ressources disponibles et, dans cette optique, plan indicatif annuel des programmes de coopération technique; coopération avec d'autres organisations; progrès de l'application du paragraphe 166 du Plan d'action adopté par la Conférence à sa dixième session; élaboration de principes directeurs pour la coopération avec le secteur privé; viabilité financière de certains programmes de coopération technique. Pour l'examen de ce point, le Conseil s'appuiera sur les travaux du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme qui, à sa trente-huitième session (17-21 septembre 2001), examinera notamment les activités de coopération technique exécutées en 2000, au titre de chaque programme. Le rapport du secrétariat au Conseil traitera des questions susmentionnées.

Documentation

TD/B/48/5- Examen des activités de coopération technique

TD/B/WP/139

TD/B/48/5/Add.1- Annexe I - Examen des activités exécutées en 2000

TD/B/WP/139/Add.1 (en anglais seulement)

TD/B/48/5/Add.2- Tableaux statistiques (en anglais seulement)

TD/B/WP/139/Add.2

TD/B/48/8- Plan indicatif des programmes de coopération technique

TD/B/WP/142 de la CNUCED pour 2002

TD/B/48/8/Add.1- Annexe (en anglais seulement)

TD/B/WP/142/Add.1

b) <u>Examen d'autres rapports: rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien</u>

Conformément au plan à moyen terme de l'ONU pour la période 1998-2001 et au paragraphe 167 du Plan d'action de Bangkok, la CNUCED a entrepris d'intensifier les travaux qu'elle mène en vertu de son mandat pour aider le peuple palestinien à se doter des capacités requises pour assurer une politique et une gestion efficaces dans le domaine du commerce international, de l'investissement et des services connexes. Le secrétariat soumet chaque année au Conseil du commerce et du développement un rapport sur son programme d'assistance technique dans ce domaine (le plus récent étant celui de 2000, publié sous la cote TD/B/47/5). Dans ses rapports, le secrétariat présente aussi des données à jour sur l'économie et le commerce palestiniens ainsi que les conclusions de ses activités de recherche et d'analyse.

Conformément au programme de travail biennal, le secrétariat a établi un rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien, dont le premier chapitre traite de l'effet

de la crise récente sur l'économie palestinienne, ainsi que des mesures visant à faire face à des problèmes anciens et nouveaux. Le deuxième chapitre décrit les projets d'assistance technique en cours ou achevés par le secrétariat depuis le milieu de l'an 2000, indique les projets qui n'ont pas encore pu être entrepris faute de financement et décrit la contribution du secrétariat à la coordination interinstitutions dans ce domaine.

En prenant acte de ce rapport, le Conseil pourrait souligner la nécessité de mobiliser des ressources extrabudgétaires supplémentaires pour les projets d'assistance technique prioritaires proposés par le secrétariat de la CNUCED. Conformément à la décision 47/445 de l'Assemblée générale, et comme les années précédentes, il pourrait, dans son rapport à l'Assemblée sur sa quarante-huitième session, appeler l'attention sur les débats concernant cette question.

Documentation

TD/B/48/9 Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien

Point 6 Autres questions relatives au commerce et au développement:

a) Mesures spéciales relatives aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral: rapport de la cinquième Réunion d'experts gouvernementaux

Au paragraphe 15 de sa résolution 54/199, intitulée «Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral», l'Assemblée générale a invité le Secrétaire général de l'ONU, agissant en consultation avec le Secrétaire général de la CNUCED, «à prendre les mesures voulues pour assurer la bonne exécution des activités prescrites dans [cette] résolution».

Au paragraphe 11 de cette même résolution, l'Assemblée générale a également prié le Secrétaire général de l'ONU de convoquer en 2001 une réunion d'experts gouvernementaux de pays en développement sans littoral et de pays en développement de transit avec des représentants de pays donateurs et d'organismes de financement et de développement. Cette réunion s'est tenue sous les auspices de la CNUCED du 30 juillet au 3 août 2001, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York.

Le Conseil pourrait prendre acte du rapport de la Réunion, approuver ses conclusions et recommandations et soumettre celles-ci, accompagnées du rapport d'activité du secrétariat de la CNUCED, à l'Assemblée générale lors de sa cinquante-sixième session.

Documentation

TD/B/48/13 Rapport d'activité du secrétariat de la CNUCED

TD/B/48/10-TD/B/LDC/AC.1/18 Rapport de la Réunion d'experts gouvernementaux de pays en développement sans littoral et de pays en développement de transit avec des représentants de pays donateurs et d'organismes de financement et de développement, tenue à New York du 30 juillet au 3 août 2001

b) <u>Développement progressif du droit commercial international: trente-quatrième</u> rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

La Commission des Nations Unies pour le droit commercial international a tenu sa trente-quatrième session du 25 juin au 13 juillet 2001, à Vienne. Conformément à la résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale, le Conseil sera saisi du rapport de cette session.

Documentation

TD/B/48/11 Note du secrétariat de la CNUCED

- Point 7 Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes:
 - a) Préparatifs de l'examen à mi-parcours (2002)

À sa vingt-quatrième réunion directive, le Conseil du commerce et du développement a décidé de procéder, pendant le deuxième trimestre de 2002, «à un examen à mi-parcours des activités de la CNUCED, en se fondant sur les indicateurs de résultats convenus dans le plan à moyen terme pour la période 2002-2005». Il a également décidé d'examiner à cette occasion le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental. À sa quarante-huitième session, le Conseil devrait donner le coup d'envoi aux préparatifs de l'examen à mi-parcours. Le Secrétaire général de la CNUCED, en consultation avec le Président du Conseil, fera des recommandations concernant le calendrier et l'organisation de ces préparatifs.

Documentation présentée pendant la session

b) Examen du calendrier des réunions

Le Conseil sera saisi du calendrier des réunions pour le reste de l'année 2001 et d'un calendrier indicatif pour 2002.

Documentation

TD/B/INF.195/Rev.1 et Corr.1 Calendrier des réunions de la CNUCED

c) Composition de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et du Conseil du commerce et du développement

Le Conseil sera saisi d'une liste mise à jour des membres de la CNUCED et du Conseil.

Documentation

TD/B/INF.196 Composition de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et du Conseil du commerce et du développement

d) <u>Composition du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme</u> en 2002

Le Conseil devra approuver la composition du Groupe de travail pour l'année 2002, compte tenu des candidats proposés par les groupes régionaux.

Documentation présentée pendant la session

e) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil

Le Conseil sera informé pendant la session des incidences administratives et financières de toutes les propositions dont il pourrait être saisi.

Documentation présentée pendant la session, si nécessaire

Point 8 Questions diverses

Point 9 Adoption du rapport

Conformément à la décision 259 (XXV) du Conseil, deux versions du rapport seront établies: a) le rapport du Conseil à l'Assemblée générale, contenant les résolutions et décisions du Conseil et tout autre texte qu'il décidera de communiquer à l'Assemblée; b) le compte rendu intégral des travaux de la session, qui fera partie des «Documents officiels» du Conseil.

* * *

Annexe I

RÉPARTITION DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

Plénière

- 1 a) Élection du Bureau
- 1 b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session
- 1 c) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs
- 1 d) Ordre du jour provisoire de la quarante-neuvième session du Conseil
- 2. Interdépendance et questions économiques mondiales dans la perspective du commerce et du développement: Stabilité financière: la réforme de l'architecture financière internationale et le rôle de la coopération régionale
- 5 a) Examen des activités de coopération technique de la CNUCED
- 5 b) Examen d'autres rapports: rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien
- 6 a) Mesures spéciales relatives aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral: rapport de la cinquième Réunion d'experts gouvernementaux
- 6 b) Développement progressif du droit commercial international: trente-quatrième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
- 7 a) Préparatifs de l'examen à mi-parcours (2002)
- 7 b) Examen du calendrier des réunions
- 7 c) Composition de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et du Conseil du commerce et du développement
- 7 d) Composition du Groupe de travail en 2002
- 7 e) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil
- 8. Questions diverses
- 9. Adoption du rapport

Comité de session I

- 3. Le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010:
 - a) Bilan de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
 - b) Progrès dans la réalisation des objectifs de développement définis dans le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

Comité de session II

4. Contribution de la CNUCED à l'évaluation et à l'examen finals de l'application du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90: Le développement économique en Afrique: bilan, perspectives et problèmes fondamentaux

Annexe II
CALENDRIER INDICATIF DES SÉANCES

(1^{er}-12 octobre 2001)

Première semaine	Lundi 1 ^{er} octobre	Mardi 2 octobre	Mercredi 3 octobre	Jeudi 4 octobre	Vendredi 5 octobre
10 heures	PLÉNIÈRE	DISCUSSIONS INFORMELLES	PLÉNIÈRE	PLÉNIÈRE	COMITÉ DE SESSION I
	Point 1 a) et b) Déclaration du Secrétaire général de la CNUCED	Point 2	Point 2	Point 5 a) et b) et point 6 a) et b)	Point 3
15 heures	PLÉNIÈRE	DISCUSSIONS INFORMELLES	DISCUSSIONS INFORMELLES	BUREAU	COMITÉ DE SESSION I
	Point 2	Point 2	Point 2	Point 1 c) et d)	Point 3

Seconde semaine	Lundi 8 octobre	Mardi 9 octobre	Mercredi 10 octobre	Jeudi 11 octobre	Vendredi 12 octobre
10 heures	COMITÉ DE SESSION I Point 3	COMITÉ DE SESSION II Point 4	COMITÉ DE SESSION II Point 4	BUREAU Point 7 a) et b)	PLÉNIÈRE Point 1 c), et d) et
					point 7 a), b), c) et d)
15 heures	COMITÉ DE SESSION I	COMITÉ DE SESSION II	COMITÉ DE SESSION II	COMITÉ DE SESSION I	PLÉNIÈRE
	Point 3	Point 4	Point 4	Point 3 COMITÉ DE SESSION II Point 4 (clôture)	Rapports des Comités de session I et II - Fin de l'examen d'autres points - Adoption du rapport